



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VILLE DE
MARSEILLE**

Vendredi 26 novembre 2021

Signature du Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés et primo-arrivants, entre l'État et la ville de Marseille, premier contrat en région Provence-Alpes Côte d'Azur

Ce vendredi 26 novembre 2021, Benoît Payan, le Maire de Marseille, a signé, aux côtés de M. Alain Régnier, préfet, délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés et de Laurent Carrié, préfet délégué pour l'égalité des chances représentant le Préfet de département, le Contrat territorial d'accueil et d'intégration afin de développer une véritable politique d'accueil, de solidarité et d'hospitalité.

Les collectivités territoriales sont compétentes dans de nombreux domaines pouvant faciliter l'accès à l'autonomie des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI). En 2021, le Ministère de l'intérieur et la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair) ont mis en place les Territoires d'Intégration, déclinés en contrats et projets territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI), pour accompagner les collectivités territoriales désireuses de s'engager dans ce domaine.

Neuf millions d'euros sont mobilisés pour financer localement des actions contribuant à la réussite de l'intégration de ce public étranger.

Les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration visent les grandes agglomérations désireuses de déployer une stratégie d'ensemble, déclinée dans des actions concrètes, en faveur de l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les BPI.

Ces actions, menées conjointement par la Ville de Marseille et l'État s'inscrivent dans les priorités de la stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés. Ce diagnostic territorial, réalisé avec l'ensemble des acteurs notamment associatifs, permet d'améliorer l'accès aux soins, aux droits, favoriser l'accès au logement, à la formation linguistique, à l'emploi et aux offres sportives et culturelles.

Les freins à lever pour un accueil digne de tous les réfugiés sont nombreux et une volonté politique à toutes les échelles est nécessaire, du niveau européen jusqu'au niveau local. Les actions soutenues dans le cadre d'un CTAI conduiront ainsi à élargir non seulement une vision partagée d'un accueil digne, mais aussi à renforcer à court et moyen termes les moyens humains et financiers nécessaires face à l'urgence de la situation.

L'accueil des réfugiés et plus largement des primo-arrivants fait partie de l'héritage historique de Marseille, à la fois ville-monde et "ville-port". Elle s'est construite sur les populations migrantes, réfugiées, mais aussi sur celles qui y viennent par choix. Ouverte, tolérante, solidaire et accueillante, Marseille est une terre d'accueil, une ville d'échanges, de résilience et de possibles.

Contacts presse

Ville de Marseille – presse@marseille.fr 06 32 28 93 71

Préfecture des Bouches-du-Rhône - pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr